

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Boussey

Séance du 4 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Francis DAVOUST, 1^{er} adjoint. Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire étant empêché.

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 18

- Présents : 12

- Votants : 17

Présents : M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoints**,
Mme Elodie BREARD, Mme Muriel DESRAYAUD, M. Cédric LARCHER, M. Sébastien MERTZ, M. Jean-Pierre OSMONT, Mme Khadija VACHEZ et Mme Corinne WILHELMY
Conseillers municipaux.

Absents / excusés : M. Sylvain BOREGGIO, Maire, donne pouvoir à Jean-Pierre NICOLAS M. David DEGENETAIS donne pouvoir à M. Michel LAMI, M. Jean-Marie LUCIANI donne pouvoir à Elodie BREARD, Mme Marie-Christine MICHEL donne pouvoir à Francis DAVOUST, Mme Jocelyne PASQUIER, Mme Sandrine SALESSES donne pouvoir à Nadine HANNE,

Secrétaire de séance : Michel LAMI

ORDRE DU JOUR

- ✚ Urbanisme – Avis sur les cartographies ZAN proposées par EPN
- ✚ EPN – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 et suivants
- ✚ Patrimoine – Acquisition de parcelle
- ✚ Finances – Ouverture d'une ligne de Trésorerie
- ✚ Finances – SIEGE – Opération programmée sur l'exercice 2025
- ✚ Assemblée délibérante – Délégation des compétences au Maire : Précisions du 8^{ème} point (délivrance et reprise des concessions dans le cimetière)
- ✚ Devis
- ✚ Rapport des commissions
- ✚ Questions diverses

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

Urbanisme – Avis sur les cartographies ZAN proposées par EPN

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194 ;
Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs

de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le décret n° 2023-1097, du 27 novembre 2023, relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Vu la délibération n°AP D 24-03-7 du Conseil Régional en date du 25 mars 2024 adoptant la proposition de modification du SRADDET ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-065 en date du 28 mai 2024 portant approbation de la modification du SRADDET de la Normandie ;

Vu le Schéma de Cohérence Territorial approuvé le 23 février 2020 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,

Vu l'arrêté prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie, en date du 15 juillet 2024,

CONSIDÉRANT que la modification du SRADDET a modifié les objectifs de réduction de consommation foncière sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie pour la période 2021-2030 ;

CONSIDÉRANT que le PLUi d'Evreux Portes de Normandie doit intégrer ces objectifs et ainsi se mettre en compatibilité avec le SRADDET Normandie et le SCoT EPN-CCPC ;

CONSIDÉRANT que la procédure de modification simplifiée est menée à l'initiative du président d'Evreux Portes de Normandie ;

CONSIDÉRANT que cette procédure de modification simplifiée a fait l'objet d'une présentation et d'un travail en commun avec l'ensemble des communes de l'agglomération d'EPN ;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la commune de s'exprimer sur les gisements fonciers proposés à la suppression, au report ou au maintien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **Pour la zone « à maintenir » : est favorable à son maintien**
- **Pour les trois zones « à statuer » : demande leur maintien (deux en zone UBa et une en zone 1Aux)**
- **Pour les zones « à supprimer » : demande leur maintien à l'exception d'une zone qui pourrait être issue d'une division foncière comme le plan annexé. En effet, il s'agit majoritairement de terrains privés. Certains sont même déjà construits.**

Selon le plan annexé

EPN – Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 et suivants

Entre les mois de février et de juillet 2024, une procédure de contrôle contradictoire a été conduite par la Chambre régionale des comptes de Normandie sur les comptes et la gestion de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) pour les exercices 2019 à 2023.

Au terme de ce contrôle, par courrier du 20 décembre 2024, la Chambre régionale des comptes a adressé son rapport d'observations définitives au Président d'EPN en l'invitant à faire part de sa réponse dans le délai d'un mois.

Ainsi, le rapport d'observations définitives auquel est jointe la copie de la réponse d'EPN, a été enregistrée au greffe de la Chambre le 17 février 2025.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 1er avril 2025, le Président d'EPN a porté à la connaissance des conseillers communautaire ledit rapport d'observations définitives afin d'en débattre.

En application des dispositions de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, il appartient aujourd'hui à chaque Maire des communes membre d'EPN de présenter ce rapport à son Conseil municipal dès sa plus proche réunion, étant précisé que ce rapport « fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-1 ;

Vu le Code des juridictions financières, et notamment l'article L243-8 ;

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes daté du 18 février 2025 ;

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et sa réponse ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat portant sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif aux comptes et à la gestion de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 à 2023 et de sa réponse.

- **PREND ACTE** dudit rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

Patrimoine – Acquisition de parcelle

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe que Monsieur le Maire a pris attache avec la famille Thiebaut afin de finaliser l'acquisition de leur parcelle attenante au stade.

Il s'agit de la parcelle ZC0023 d'une contenance de 5175 m², pour un prix de 9300 euros l'hectare.

En considérant une dépréciation de 10 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZC0023 pour un montant de 4 812.75 euros, en considérant une dépréciation de 10 %, agrégée des frais d'acte.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Finances – Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal de la nécessité de contracter auprès d'un établissement bancaire, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court.

La ligne de trésorerie interactive, permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds et des remboursements exclusivement par le canal internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à souscrire à une ligne de trésorerie annuelle d'un montant maximum de 400 000 euros sur l'exercice 2025.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Finances – SIEGE – Opération programmée sur l'exercice 2025

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, et d'éclairage public sur la nouvelle voie privée de la zone d'activité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : 7 800.00 €
- en section de fonctionnement : 0.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Assemblée délibérante – Délégation des compétences au Maire : Précisions du 8ème point (délivrance et reprise des concessions dans le cimetière)

Le Maire expose que lors du vote des délégation du conseil municipal au Maire, certains points, ont manqué de précision.

Il s'avère qu'aujourd'hui il est nécessaire de compléter l'alinéa 8 qui concerne la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.

Le conseil municipal :

Vu – L'exposé du 1^{er} Adjoint

Vu – L'article L.2122-22 du CGCT

Considérant :

Le besoin, pour le bon fonctionnement de la commune et pour l'amélioration du service public

Après en avoir délibéré, autorise :

Monsieur le Maire à :

- Prononcer la délivrance, la reprise et les rétrocessions des concessions dans les cimetières ;
- Décider de l'aliénation ou du rachat de gré à gré de biens mobiliers funéraire jusqu'à 4 600 euros ;
- Réaliser une ligne de trésorerie sur la base du montant maximum de 4600 € autorisé par le conseil municipal pour l'éventualité de rachat de concession et/ou d'équipement funéraire de type monument et/ou caveau, libre de toutes inhumation et selon le besoin communal ;

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Rapport des commissions

Michel LAMI fait un retour des conseils d'école qui se sont tenu en juin.

- L'école maternelle : l'effectif passe de 68 élèves cette année à 66 à la rentrée prochaine. Les effectifs devraient remonter en 2026. Les élections des DPE se fera par correspondance. Le PPMS a été validé. Michel fait état des projets réalisés en partenariat avec l'accueil de loisirs, la bibliothèque l'école primaire. Il précise ne pas signer le PV proposé par la directrice, non fidèle à ses propos lors du conseil.
- L'école primaire : 24 élèves de CM2 ont reçu un cadeau la semaine dernière. Cette année la mairie leur a offert un très beau stylo « 4 couleurs ». 27 élèves de intégreront le CP à la rentrée.
Michel LAMI rapporte qu'un parent d'élève a envoyé un courrier aux enseignants, académie, mairie, qui accuse personnellement certains professionnels. Des dépôts de plainte sont envisagés pour diffamation. A été abordé la classe transplantée CM1CM2 en 2026 mais les enseignants indiquent la lourdeur administrative et ne sont pas sûrs de pérenniser cette sortie.

Jean-Pierre NICOLAS précise

- que les travaux d'isolation par les vitrages, de l'école maternelle, vont débuter lundi 7 juillet. Cela devra participer aux économies d'énergie. En effet ce bâtiment est un très gros consommateur.
- Quant aux travaux des sanitaires de l'école primaire, ils se déroulent selon le calendrier prévu. Ils devraient être terminés pour la rentrée prochaine.

Nadine HANNE

- est satisfaite de l'audition de l'école de musique. Le public est venu en nombre. Sandrine SALESSES, Muriel DESRAYAUD, Jean-Pierre OSMONT et leurs conjoints ont été actifs pour l'intendance. Une petite audition s'est tenue la dernière semaine avec les plus petits.
- Le 14 juillet se déroule l'exposition des Belles Mécaniques, ainsi que le concert Happy Days. Les commerçants couturiers tiendront les stands alimentaires (Maison Escriva et Le Saint Claude).
- Les préparations de la fête communale, du 19 et 20 juillet, se poursuivent (réunions de travail, déclaration aux services de la préfecture.) Les forains resteront sur place jusqu'au 22 juillet.
- Nadine informe l'assemblée d'un don d'une Batterie. Des remerciements sont présentés à M. FLINOIS, résidents au Bois Fleuri, généreux donateur. Pour compléter la batterie, Francis DAVOUST fournira un tapis pour la poser.

Laurence NICOLAS

- indique qu'une étude est en cours pour changer de méthode pour le bulletin municipal (conception et impression). Un changement devrait intervenir pour le bulletin du printemps prochain.
- Le Forum des associations se tiendra le 6 septembre à la salle polyvalente.
- Le plan de la ville est mis à jour cet année. Y seront ajoutées les nouvelles rues. De nouvelles photos seront intégrées également,

Francis DAVOUST annonce le passage des jurées du concours des Villes et Villages Fleuries le 30 juin dernier. La visite a été plutôt positive. Les points à améliorer sont la plantation de plus d'arbres et le manque de végétalisation du parvis de la mairie.

Autres informations

- Francis DAVOUST donne les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux : 19 septembre, 7 novembre et 19 décembre.
- Laurence NICOLAS remercie les agents pour le déplacement du radar mobile route de Saint André.
- Corinne WILHELMY a constaté plusieurs dépôts sauvages à côté de la station d'épuration. Ainsi qu'un dépôt de déchets végétaux. Elle transmet les photos à Francis pour faire intervenir les agents communaux. Il s'agit de gros copeaux de bois que les agents essayeront de réutiliser en paillage.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 06 minutes

Le Secrétaire de séance
Michel LAMI

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint
Francis DAVOUST

Conseil municipal du 4 juillet 2025

BOREGGIO	Sylvain	Maire	A donné pouvoir à Jean-Pierre NICOLAS
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
NICOLAS	Jean-Pierre	Adjoint au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	A donné pouvoir à Michel LAMI
DESRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	A donné pouvoir à Elodie BREARD
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	A donné pouvoir à Francis DAVOUST
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	A donné pouvoir à Jean-Nadine HANNE
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	